

Relevé de délibérations et avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)

Auteur :

- Stéphane VALAT

Destinataires :

- Direction Générale des Services

Copies :

- Olivier Ballesta

- Hélène Velasco-Graciet

1/ PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05 AVRIL 2018

➔ *La CFVU adopte le procès-verbal du 5 avril 2018.*

2/ POINT D'INFORMATION PARCOURSUP

M. le vice-président de la CFVU indique que les résultats d'admission ont été publiés sur la plateforme Parcoursup le 22/05 à 18h00. Les candidats disposent de 7 jours pour valider ou renoncer aux propositions faites par les établissements. Il rappelle que la capacité d'accueil de l'établissement est de 5162 places et que 11486 étudiants ont été appelés.

Le traitement des candidatures a été réalisé pour chaque formation en fonction du taux de pression, c'est-à-dire le rapport entre le nombre de candidatures et la capacité d'accueil. Les formations ont ainsi été classées en 4 catégories :

- Les filières en tension faible ou modérée (ex : Géographie et aménagement, Philosophie,...) : pour lesquelles une proposition d'admission définitive a été faite à l'ensemble des candidats au 22/05,
- Les filières en tension importante (ex : Licence 1 Espagnol, Licence 1 Anglais) : pour lesquelles une proposition d'admission a été faite à tous les candidats de l'académie de Bordeaux.
Cas particulier de la Licence 1 LEA Anglais-Espagnol pour laquelle tous les candidats du secteur jusqu'au rang 1500 ont été appelés.
- Filières contingentées (artistiques, information-communication) : ordonnancement des candidatures sur critères définis par les commissions.
- Filières sélectives (double diplômes) : ordonnancement des candidatures sur critères définis par les commissions.

Pour ce qui concerne les aménagements, tous les parcours de LEA se sont engagés comme ils le faisaient déjà ainsi que les arts plastiques, la licence d'arabe et celle de sciences du langage. Pour la mise en œuvre de ces dispositifs, l'établissement devrait percevoir la somme de 432000€ pour l'année 2019.

3/ DESIGNATION DES ELUS DE LA CFVU SIEGEANT A LA COMMISSION DE CESURE

Reportée à la CFVU du juin après l'élection du VP étudiant.

4/ DEMANDE D'AGREMENT AU TITRE DE L'ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE

La demande d'agrément est déposée auprès de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Le Service Civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.

Il permet de s'engager sans condition de diplôme dans une mission d'intérêt général au sein d'une association, d'un établissement public, d'une collectivité..., dans 9 domaines d'action : solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, aide humanitaire.

Pour le recrutement, le choix se tournera préférentiellement vers des jeunes en situation d'échec au niveau des études mais également vers des candidats en fin de cycle qui souhaitent vivre une expérience professionnelle ou effectuer une année de césure avant d'entamer un nouveau cycle.

Les missions qui seront confiées à ces jeunes doivent être différentes et complémentaires de celles menées par les salariés de l'établissement. Les missions transversales qui leur seront confiés concernent l'accès à l'université (étudiants ambassadeurs), la solidarité (accueil en période de pré-rentrée), la santé (prévention), la culture (information, participation à la mise en place d'événements culturels), la vie associative, la vie sportive, la citoyenneté, la promotion du patrimoine et de l'environnement.

L'UBM proposera à ces jeunes des modules nécessaires à leur prise de fonction dans l'établissement, des formations qui leur permettront de valider une ou plusieurs certifications et la reconnaissance des compétences acquises pendant leur année de service civique dans un portefeuille de compétences.

Enfin, des tuteurs accompagneront ces jeunes tout au long de leur mission d'une durée de 8 mois.

➔ **La CFVU valide la demande d'agrément de l'UBM au titre de l'engagement de service civique.**

5/ CREATION DU "ENSEIGNER DES DISCIPLINES EN LANGUES ETRANGERES (EDILE)

Ce diplôme répond à un manque car les enseignants de disciplines non linguistiques (DNL) n'ont pas de formation *ad hoc* (langue + discipline). Elle s'adresse donc aux (futurs) enseignants de disciplines scolaires ayant comme projet professionnel d'enseigner dans un pays étranger leur discipline en français.

Le diplôme vise les objectifs et compétences suivants :

- Une amélioration des compétences linguistiques : une réflexion sur les particularités linguistico-discursives propres à la matière enseignée et à la transmission de celle-ci,
- Une amélioration des compétences didactiques : la formation vise la mise en place de pratiques pédagogiques visant l'interdisciplinarité, la pédagogie de projet et, par conséquent, l'articulation entre langue étrangère et DNL dans une optique d'intégration langue(s)/disciplines,
- Une amélioration des compétences méthodologiques.

La formation est organisée entièrement à distance et s'adresse prioritairement à un public de formation continue.

Le DU comprend 4 modules autonomes et cumulables de 30 heures. La délivrance du DU intervient après la validation des 4 modules. Le montant des droits d'inscription est fixé à 450 € par module.

Le seuil d'ouverture est de 12 stagiaires minimum par module.

➔ **La CFVU valide la création du DU "Enseigner des Disciplines En Langues Etrangères (EDILE).**

6/ CONVENTIONS DE FORMATION

Double diplôme de Master recherche UBM/UAM (Universidad Autónoma de Madrid) Musicologie, parcours « Musique et Culture »/Máster Universitario en « Estudios Artísticos, Literarios y de la Cultura »

Ce double diplôme se caractérise par son approche transdisciplinaire et sa dimension fortement culturelle. L'effectif attendu dans le cadre du programme de partenariat est de 10 étudiants, 5 pour chaque établissement. La mobilité est réalisée sur l'année de M2, le 1^{er} semestre à l'UBM et le 2nd à l'UAM. La rédaction du mémoire (en M2) comporte un résumé dans la langue du partenaire, elle relève de la responsabilité des enseignants-chercheurs de l'université d'origine mais la soutenance se fait devant un jury mixte, dans les deux langues.

A l'issue du programme, les lauréats se verront délivrer le master des 2 établissements.

➔ **La CFVU adopte la convention de double diplôme entre L'UBM et L'université autonome de Madrid.**

7/ COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LA CAMPAGNE DE RECRUTEMENT MASTER 2017/2018

Les formations de Master 1 ont été classées en 3 catégories, selon leur taux de pression (nb de dossiers traités / capacité d'accueil). Deux autres indicateurs complémentaires ont été également calculés :

- Taux de remplissage (nb d'inscrits / capacité d'accueil)
- Taux de sélection (nb de candidatures retenues / nb de candidatures).

Pour les formations ayant un taux de pression faible, inférieur à 100%, les inscriptions ont été inférieures à la capacité d'accueil.

Pour les formations ayant un taux de pression modéré (entre 100% et 300%), le taux de remplissage est quasiment toujours inférieur à 100%.

Pour les formations ayant un taux de pression élevé (plus de 300%), les inscriptions n'atteignent pas systématiquement la capacité d'accueil (ex : cinéma et audiovisuel, humanités numériques).

8/ RETOUR D'EXPERIENCE : CARTOGRAPHIE PARTICIPATIVE AVEC OPENSTREETMAP(OSM) SUR LE CAMPUS BORDEAUX MONTAIGNE

La CFVU est informée du retour d'expérience de cartographie participative menée sur le site de l'UBM les :

- 13 octobre 2016
- 18 mai 2017
- 12 octobre

Il s'agit d'une démarche contributive consistant enrichir une base de données d'informations relatives au campus : accessibilité, bibliothèques, lieux de restauration, parking,...

Le prochain arpentage du campus est prévu le 31 mai 2018 avec des collégiens du collège G. Philippe de Pessac.